

Le Dr Durocher propose, appuyé par le Dr Rinfret, que les réponses (écrites) des candidats à l'admission à l'étude de la médecine soient dorénavant signées d'un pseudonyme.

Le comité nommé à la dernière séance pour examiner l'état financier du Collège fait rapport. L'examen et la discussion de ce rapport sont renvoyés à la prochaine séance.

Avis est donné qu'à la prochaine réunion une motion sera faite à l'effet de placer de nouveau entre les mains du régistrateur la collection de la contribution annuelle, le régistrateur devant, pour cela, recevoir une indemnité de \$400 par an.

Sur proposition du Dr Marsden, appuyé par le Dr L. LaRue, le Collège reçoit le rapport du comité chargé de s'enquérir des accusations portées par le Dr Lachapelle contre l'École de Médecine Victoria.

Avis de motion est donné à l'effet d'autoriser le président du Collège à émaner des licences *ad interim* dans l'intervalle des réunions du Bureau.

La motion du Dr LaRue au sujet de la création d'un Bureau Central d'examens est remise à la prochaine séance.



C'est tout ! Certes, voilà du temps bien employé ! Et dire que c'est pour transiger d'aussi importantes affaires que nos Gouverneurs se sont réunis ici, à dix dollars par jour ! Fort heureusement qu'une journée a suffi. Si la réunion de septembre prochain ressemble à celle-ci, toute la profession aura droit d'y voir un nouvel argument en faveur du changement que nous proposons dans un de nos précédents numéros, mais dont le Bureau ne s'est pas encore occupé, croyons-nous : remplacer les assemblées semi-annuelles par une seule réunion annuelle. Comme il semble probable que les élections triennales vont nous venir avant que le Bureau ait pu décider quelque chose sur ce point, alors toute la profession pourra s'en occuper et manifester à ce sujet sa manière de voir.



La question du Bureau Central d'Examens a encore été remise à trois mois. On avait pourtant bien promis qu'on s'en occuperait cette fois. La motion devait être discutée et mise aux voix. Rien de tout cela ! Y a-t-il eu cette fois encore des amis *trop craintifs* à la demande desquels il a fallu remettre ainsi la partie ? C'est ce qu'il nous a été impossible de constater.



Pour drôle elle-est drôle la pétition de M. Tierney. Parce qu'il a, pendant nombre d'années, pratiqué la médecine en contravention avec les règlements du Collège, il demande qu'on veuille bien le laisser faire. Rien que cela ! Comme si le nombre des années avait dû nécessairement lui donner la sanction du savoir et de l'érudition. En lui répondant qu'il n'avait pas le pouvoir d'accorder semblable permission, le Collège voulait-il laisser croire qu'il l'aurait accordée volontiers s'il eût eu tel pouvoir ? Il y a des malins qui prétendent que cela est possible.

